

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 1/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial/désignation:

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Autres moyens d'identification:

Vuse Pod 3.0 Tropical Passionfruit 20 mg/ml
Vuse Ultra Pods Tropical Passionfruit 20mg/ml
Vuse Ultra Tropical Passionfruit 20 mg/ml
NV25-MOD-4029_NV25-MOD-4032

UFI:

EH9C-GN5Y-2TPA-5XTP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange:

E-liquides pour cigarettes électroniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

TDR d.o.o

Obala Vladimira Nazora 1

52210 Rovinj

Croatia

Téléphone: +385 052 844 000

Courriel: sds-eliquid@bat.com

Fournisseur:

Nicoventures Trading Ltd

1 Water Street

WC2R 3LA London

United Kingdom

Téléphone: +44 (0)207 845 1000

Courriel: sds-eliquid@bat.com

Site internet: www.nicoventures.co.uk

Importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse:

noSmoky (Supper GmbH)

St. Klemensstrasse 10

CH-2544 Bettlach

Tel. +41 (0)32 621 69 10

info@nosmoky.ch

Numéro de revers: 8113

Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (courriel): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse) ; depuis l'étranger: +41 44 251 51 51 ; Urgences sanitaires: 144 ; Appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	Sur la base de données d'essai.
Toxicité aiguë (voie orale) (<i>Acute Tox. 3</i>)	H301: Toxique en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie réaction.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025
Date d'impression: 22 Feb 2026
Version: 2

Page 2/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml



GHS02
Flamme



GHS06
Tête de mort sur deux tibias

Mention d'avertissement: Danger
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Nicotine; Alcool benzylique; Furanéol

Mentions de danger pour les dangers physiques	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Mentions de danger pour les dangers pour la santé	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence Prévention	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Conseils de prudence Intervention	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P330	Rincer la bouche.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Conseils de prudence Stockage	
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Conseils de prudence Élimination	
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

2.3. Autres dangers
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges
Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 3/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Identificateurs de produit	Nom de la substance Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Concentration
No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9 No REACH: 01-2119492630-38-0000	Alcool benzylique Acute Tox. 4 (H302, H332), Eye Irrit. 2 (H319), Skin Sens. 1B (H317) Attention Estimation de la toxicité aiguë ATE (oral) 1,200 mg/kg ETA (voie cutanée) > 2,000 mg/kg ATE (inhalation, dust/mist) 4.18 mg/L	3 - ≤ 6.5001 % en poids
No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3 No index: 614-001-00-4 No REACH: 01-2120066934-47-0000	Nicotine Acute Tox. 2 (H330, H310, H300), Aquatic Chronic 2 (H411) Danger Estimation de la toxicité aiguë ATE (oral) 5 mg/kg ATE (dermal) 70 mg/kg ATE (inhalation, dust/mist) 0.19 mg/L	1 - < 1.68 % en poids
No CAS:105-54-4 No CE: 203-306-4 No REACH: 01-2120118576-54-0000	Butyrate d'éthyle Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 3 (H226) Attention	0 - < 1.3 % en poids
Identificateurs de produit	Nom de la substance Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Concentration
No CAS:51115-67-4 No CE: 256-974-4	2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide Acute Tox. 4 (H302) Attention Estimation de la toxicité aiguë ATE (oral) 490 - 533 mg/kg	0 - < 1 % en poids
No CAS:71-23-8 No CE: 200-746-9 No index: 603-003-00-0	Propan-1-ol Eye Dam. 1 (H318), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336) Danger Estimation de la toxicité aiguë ATE (oral) 8,000 mg/kg ATE (dermal) 4,000 mg/kg	0 - < 1 % en poids
No CAS:123-92-2 No CE: 204-662-3 No REACH: 01-2119548408-32-0000	Acétate d'isopentyle Flam. Liq. 3 (H226) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (voie orale) = 16,600 mg/kg ETA (voie cutanée) > 5,000 mg/kg	0 - ≤ 0.5499 % en poids
No CAS:3658-77-3 No CE: 222-908-8 No REACH: 01-2120754473-52-0000	Furanéol Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger Estimation de la toxicité aiguë ATE (oral) 2,320 mg/kg	0 - ≤ 0.0999 % en poids
No CAS:64-19-7 No CE: 200-580-7 No index: 607-002-00-6 No REACH: 01-2119475328-30-0000	Acide acétique Eye Dam. 1 (H318), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Corr. 1A (H314) Danger Limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90% Skin Corr. 1B; H314: 25% ≤ C < 90% Skin Irrit. 2; H315: 10% ≤ C < 25% Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤ C < 25% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25% Estimation de la toxicité aiguë ATE (oral) 3,310 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 8.5 mg/L	0 - ≤ 0.0501 % en poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 4/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Texte intégral des
mentions H et EUH: voir
rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Éloigner la victime de la zone de danger. Retirer les vêtements contaminés et imprégnés.

En cas d'inconscience avec respiration normale, placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou en convulsions. Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Avertissement au secouriste: veiller à sa propre protection!

Après inhalation:

Assurer un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec précaution et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Après ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. Pas de réanimation par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un ballon d'insufflation ou un respirateur.

Protection du secouriste:

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Le secouriste ne doit pas pratiquer de respiration artificielle directe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques.

En cas d'exposition à de grandes quantités de produit, une intoxication aiguë à la nicotine peut survenir, avec des symptômes tels que nausées, salivation excessive, douleurs abdominales, diarrhée, transpiration, maux de tête, vertiges, troubles de l'audition et faiblesse. Dans les cas extrêmes, ces symptômes peuvent être suivis d'une dépression du système nerveux central, avec confusion, hypotension, pouls rapide, faible ou irrégulier, difficultés respiratoires, prostration, collapsus circulatoire et convulsions terminales.

Si le produit est chauffé à plus de 130 °C, des produits de décomposition dont le formaldéhyde et d'autres composés carbonylés peuvent se former. L'exposition à ces substances peut provoquer une irritation des yeux, du nez et de la gorge, congestion ou écoulement nasal, maux de tête, maux de gorge, oppression thoracique, éruption cutanée, difficultés respiratoires, sifflements et/ou crises d'asthme fréquentes et graves. Dans les cas graves, une hypotension, une arythmie, une respiration irrégulière et une perte de connaissance peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RÉSERVÉ AU PERSONNEL MÉDICAL: en cas d'intoxication grave à la nicotine, si les voies respiratoires sont protégées, l'administration de charbon actif doit être envisagée. NE PAS administrer d'antiacides; les conditions alcalines favorisent l'absorption de la nicotine. Surveiller la respiration et maintenir la circulation. Les symptômes cholinergiques peuvent être traités par l'atropine.

RÉSERVÉ AU PERSONNEL MÉDICAL: en cas d'intoxication grave au formaldéhyde (voir ci-dessus les circonstances particulières dans lesquelles cela peut se produire par dégradation du produit à haute température), retirer les vêtements et laver abondamment à l'eau. Le formaldéhyde en solution est corrosif et, à l'état gazeux, irritant et très réactif. Les yeux doivent être rincés avec du sérum physiologique ou un cristalloïde équivalent, idéalement sous couvert d'un anesthésique local. La présence de formaldéhyde dans l'organisme peut être détectée à l'aide d'un test épicutané. Comme l'intoxication peut entraîner des complications mettant en jeu le pronostic vital, il est important de consulter immédiatement un médecin en cas de suspicion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 5/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction sèche, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau plein

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

À chaud, le produit dégage des vapeurs inflammables. La vapeur est plus lourde que l'air et peut se déplacer au niveau du sol; inflammation à distance possible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NO_x), formaldéhyde

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non formé aux situations d'urgence

Précautions individuelles:

Ne pas pénétrer sans autorisation dans les zones de stockage, de manipulation et de production.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

Ne pas marcher sur le produit répandu et éviter tout contact. Ventiler la zone concernée si cela peut se faire sans danger.

Évacuer immédiatement la zone de danger et suivre les procédures d'urgence du lieu de travail.

6.1.2. Pour les intervenants

Équipement de protection individuelle:

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ni dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement:

Couvrir les bouches d'égout.

Pour le nettoyage:

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).

Autres informations:

Traiter le matériau récupéré conformément à la rubrique relative à l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7 Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8 Élimination: voir rubrique 13

Produits de décomposition en cas d'incendie: voir rubrique 5.

6.5. Informations complémentaires

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Conseils pour une manipulation sans danger:

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser au-dessus des températures suivantes: 50 °C / 122 °F. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Il est recommandé de concevoir tous les procédés de travail de sorte que ce qui suit soit exclu: acides forts, substances fortement oxydantes

Mesures de prévention des incendies:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 6/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

À chaud, le produit dégage des vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et forment des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart des sources de chaleur (par ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Conseils d'hygiène générale au travail

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Maintenir le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de: chaleur, rayonnement UV/ lumière du soleil. Ne pas stocker à des températures supérieures à 50 °C / 122 °F. Garder sous clef et hors de portée des enfants.

Exigences concernant les locaux et récipients de stockage:

Assurer une ventilation suffisante de la zone de stockage. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le ciel gazeux de systèmes fermés. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart de: acides forts, substances fortement oxydantes

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Respecter la fiche technique. Respecter le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite d'exposition professionnelle à long terme ② Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme ③ Valeur instantanée ④ Procédures de surveillance et d'observation ⑤ Remarque
WEL (GB)	Propane-1,2-diol No CAS: 57-55-6 No CE: 200-338-0	① 10 mg/m ³ ⑤ (particules)
WEL (GB)	Propane-1,2-diol No CAS: 57-55-6 No CE: 200-338-0	① 150 ppm (474 mg/m ³) ⑤ (poussières totales)
WEL (GB)	Glycérol No CAS: 56-81-5 No CE: 200-289-5	① 10 mg/m ³
WEL (GB)	Nicotine No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	① 0.5 mg/m ³ ② 1.5 mg/m ³ ⑤ (Peut être absorbé par la peau.)
IOELV (EU)	Nicotine No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	① 0.5 mg/m ³ ⑤ (Peut être absorbé par la peau.)
WEL (GB)	Propan-1-ol No CAS: 71-23-8 No CE: 200-746-9	① 200 ppm (500 mg/m ³) ② 250 ppm (625 mg/m ³) ⑤ (Peut être absorbé par la peau.)
IOELV (EU)	Acétate d'isopentyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	① 50 ppm (270 mg/m ³) ② 100 ppm (540 mg/m ³)
WEL (GB) du 21 août 2018	Acétate d'isopentyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	① 50 ppm (270 mg/m ³) ② 100 ppm (541 mg/m ³)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 7/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

IOELV (EU) du 21 févr. 2017	Acide acétique No CAS: 64-19-7 No CE: 200-580-7	① 10 ppm (25 mg/m³) ② 20 ppm (50 mg/m³)
WEL (GB) du 21 août 2018	Acide acétique No CAS: 64-19-7 No CE: 200-580-7	① 10 ppm (25 mg/m³) ② 20 ppm (50 mg/m³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs DNEL/PNEC

Nom de la substance	Valeur DNEL	① Type de DNEL ② Voie d'exposition
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	22 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	5.4 mg/m³	① DNEL consommateur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	110 mg/m³	① DNEL travailleur ② Aigu - par inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	27 mg/m³	① DNEL consommateur ② Aigu - par inhalation, effets systémiques
Nom de la substance	Valeur DNEL	① Type de DNEL ② Voie d'exposition
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	8 mg/kg bw/ jour	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets systémiques
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	40 mg/kg bw/ jour	① DNEL travailleur ② Aigu - cutané, effets systémiques
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.0313 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	8.6 mg/m³	① DNEL travailleur ② Aigu - par inhalation, effets systémiques
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.00443 mg/ kg p.c./jour	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets systémiques
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.84 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur ② Aigu - cutané, effets systémiques
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.2 mg/cm²	① DNEL travailleur ② Aigu - cutané, effets locaux
Butyrate d'éthyle No CAS:105-54-4 No CE: 203-306-4	49.3 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Butyrate d'éthyle No CAS:105-54-4 No CE: 203-306-4	2.33 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets systémiques
2-Éthyl-3-hydroxy-4-pyrone No CAS:4940-11-8 No CE: 225-582-5	58.7 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 8/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

2-Éthyl-3-hydroxy-4-pyrone No CAS:4940-11-8 No CE: 225-582-5	16.7 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets systémiques
Acide acétique No CAS:64-19-7 No CE: 200-580-7	25 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets locaux
Acide acétique No CAS:64-19-7 No CE: 200-580-7	25 mg/m³	① DNEL travailleur ② Aigu - par inhalation, effets locaux
cis-Hex-3-én-1-ol No CAS:928-96-1 No CE: 213-192-8	11.75 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques
cis-Hex-3-én-1-ol No CAS:928-96-1 No CE: 213-192-8	3.33 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets systémiques
Citral No CAS:5392-40-5 No CE: 226-394-6	9 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Citral No CAS:5392-40-5 No CE: 226-394-6	1.7 mg/kg bw/ jour	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets systémiques
Citral No CAS:5392-40-5 No CE: 226-394-6	0.14 mg/cm²	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets locaux
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	9.8 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Nom de la substance	Valeur DNEL	① Type de DNEL ② Voie d'exposition
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	9.8 mg/m³	① DNEL travailleur ② Long terme - par inhalation, effets locaux
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	1.14 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur ② Long terme - cutané, effets systémiques
Nom de la substance	Valeur PNEC	① Type de PNEC
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	1 mg/L	① PNEC aquatique, eau douce
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	0.1 mg/L	① PNEC aquatique, eau de mer
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	39 mg/L	① PNEC station d'épuration
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	5.27 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	0.527 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE: 202-859-9	0.456 mg/kg	① PNEC sol, eau douce
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.4 µg/L	① PNEC aquatique, eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 9/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.04 µg/L	① PNEC aquatique, eau de mer
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	2.7 mg/L	① PNEC station d'épuration
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.00065 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.000065 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	0.000321 mg/kg	① PNEC sol
Nicotine No CAS:54-11-5 No CE: 200-193-3	3 µg/L	① PNEC aquatique, rejet intermittent
Décan-4-olide No CAS:706-14-9 No CE: 211-892-8	0.0204 mg/L	① PNEC aquatique, eau douce
Décan-4-olide No CAS:706-14-9 No CE: 211-892-8	0.00204 mg/L	① PNEC aquatique, eau de mer
Décan-4-olide No CAS:706-14-9 No CE: 211-892-8	80 mg/L	① PNEC station d'épuration
Décan-4-olide No CAS:706-14-9 No CE: 211-892-8	0.765 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Nom de la substance	Valeur PNEC	① Type de PNEC
Décan-4-olide No CAS:706-14-9 No CE: 211-892-8	0.0765 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Décan-4-olide No CAS:706-14-9 No CE: 211-892-8	66.7 mg/kg	① PNEC empoisonnement secondaire
Décan-4-olide No CAS:706-14-9 No CE: 211-892-8	0.141 mg/kg	① PNEC sol, eau douce
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	0.002 mg/L	① PNEC aquatique, eau douce
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	0.0002 mg/L	① PNEC aquatique, eau de mer
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	7.59 mg/L	① PNEC station d'épuration
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	0.022 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	0.0022 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025
Date d'impression: 22 Feb 2026
Version: 2

Page 10/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Benzaldéhyde No CAS:100-52-7 No CE: 202-860-4	0.003 mg/kg	① PNEC sol, eau douce
---	-------------	-----------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de procédés de travail appropriés priment sur les équipements de protection individuelle. Réduire l'exposition aux fumées en maintenant les températures de service aussi basses que possible, en tenant compte des valeurs limites d'exposition professionnelle et des températures de manipulation sûres (voir rubrique 7). Lorsque cela est réalisable, travailler en système clos. À défaut, une aspiration lokale doit être envisagée.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection avec protections latérales EN 166.

Protection de la peau:

Porter des gants de protection testés (EN ISO 374). Matériau approprié: NBR (caoutchouc nitrile), caoutchouc butyle. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et bien les aérer. Les temps de perméation et les propriétés de gonflement du matériau doivent être pris en considération.

Protection respiratoire:

En général, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire. Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou sont insuffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Masques complets/demi-masques/quarts de masque (EN 136/140)

Type de filtre: A

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: liquide

Forme:liquide

Couleur: jaune

Odeur: fruité inflammabilité: Oui

Données de base pertinentes pour la sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	5.4	② en solution aqueuse à 10 %
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	51 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	1.106 g/cm³	
Densité apparente	non applicable	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	106 mPa* s	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 11/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

10.1. Réactivité

Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

L'exposition aux UV/à la lumière du soleil, à l'air ou à la chaleur peut entraîner une décoloration du produit.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C / 122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, substances fortement oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Si le produit est chauffé à plus de 130 °C, des produits de décomposition dont le formaldéhyde et d'autres composés carbonylés peuvent se former.

Produits de décomposition en cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE:202-859-9

LD voie orale:1,200 mg/kg

50

LD voie cutanée: >2,000 mg/kg

50

LC Toxicité aiguë par inhalation (poussière/brouillard): 4.18 mg/L 4 h (Rat)

50

Nicotine No CAS:54-11-5 No CE:200-193-3

ETA (voie orale)¹:5 mg/kg

ETA (voie cutanée)¹: 70 mg/kg

ETA (inhalation, poussière/brouillard)¹: 0.19 mg/L

LD voie orale:=5 mg/kg (Rat)

50

LD voie cutanée: =70 mg/kg (Rabbit)

50

LC Toxicité aiguë par inhalation (poussière/brouillard): =0.19 mg/L

50

2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide No CAS:51115-67-4 No CE:256-974-4

LD voie orale:490 - 533 mg/kg (Rat)

50

Propan-1-ol No CAS:71-23-8 No CE:200-746-9

LD voie orale:8,000 mg/kg (Rat)

50

LD voie cutanée: 4,000 mg/kg (Rabbit)

50

Acétate d'isopentyle No CAS:123-92-2 No CE:204-662-3

LD voie orale:=16,600 mg/kg (Rat)

50

LD voie cutanée: >5,000 mg/kg (Rabbit)

50

Furanéol No CAS:3658-77-3 No CE:222-908-8

LD voie orale:2,320 mg/kg (Rat) OECD 401

50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 12/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Acide acétique No CAS:64-19-7 No CE:200-580-7

LD voie orale:3,310 mg/kg (Rat)

50

LC Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): >8.5 mg/L 4 h (Rat)

50

¹: Estimation de la toxicité aiguë. Classification harmonisée (légale).

Toxicité aiguë par voie orale:

Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE:202-859-9

LC:460 mg/L 4 d (fish, Pimephales promelas (fathead minnow))

50

LC:230 mg/L 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) OECD 202

50

NOEC: 48.897 mg/L QSAR

NOEC: 51 mg/L 21 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) OECD 211

NOEC: 310 mg/L 3 d (Algae/water plant, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201

ErC: 770 mg/L 3 d (Algae/water plant, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201

50

Nicotine No CAS:54-11-5 No CE:200-193-3

LC:4 mg/L 4 d (fish, Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))

50

EC: 11 mg/L 3 d (Algae/water plant)

50

EC: 0.24 mg/L 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea))

50

Butyrate d'éthyle No CAS:105-54-4 No CE:203-306-4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 13/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

LC:>100 mg/L 4 d (fish, Danio rerio (zebrafish)) OECD 203

50

EC: 116.6 mg/L 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) OECD 202

50

NOEC: 1.483 mg/L 28 d (fish) QSAR

NOEC: 28.83 mg/L 21 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea))

2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide No CAS:51115-67-4 No CE:256-974-4

EC: >100 mg/L 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) OECD 202

50

ErC: >100 mg/L 3 d (Algae/water plant, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201

50

Propan-1-ol No CAS:71-23-8 No CE:200-746-9

EC: 4,000 mg/L 4 d (fish, Golden orfe (Leuciscus idus))

50

EC: 4,300 mg/L 2 d (fish, Golden orfe (Leuciscus idus))

50

Acétate d'isopentyle No CAS:123-92-2 No CE:204-662-3

LC:>22 - <46 mg/L 4 d (fish, Danio rerio (zebrafish)) OECD 203

50

EC: 42 mg/L 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) DIN 38412 / part 11

50

NOEC: ≥100 mg/L 2 d (Algae/water plant, Desmodesmus subspicatus) OECD 201

ErC: >100 mg/L 2 d (Algae/water plant, Desmodesmus subspicatus) OECD 201

50

Furanéol No CAS:3658-77-3 No CE:222-908-8

EC: 6.8 mg/L 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) OECD 202

50

EC: 194.04 mg/L 3 d (Algae/water plant, Desmodesmus subspicatus) OECD 201

50

Acide acétique No CAS:64-19-7 No CE:200-580-7

LC:>300.82 mg/L 4 d (fish, Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) OECD 203

50

LC:>300.82 mg/L 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) OECD 202

50

EC: >300.82 mg/L 3 d (Algae/water plant, Skeletonema costatum)

50

NOEC: 22.7 mg/L 21 d (fish, Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) OECD 204

NOEC: 22.7 mg/L 21 d (crustaceans, Daphnia magna (Big water flea)) OECD 202)

NOEC: 300.82 mg/L 3 d (Algae/water plant, Skeletonema costatum)

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE:202-859-9

Biodégradation: Oui, rapidement

Nicotine No CAS:54-11-5 No CE:200-193-3

Biodégradation: Oui, rapidement

Butyrate d'éthyle No CAS:105-54-4 No CE:203-306-4

Biodégradation: Oui, lentement

2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide No CAS:51115-67-4 No CE:256-974-4

Biodégradation: Oui, lentement

Propan-1-ol No CAS:71-23-8 No CE:200-746-9

Biodégradation: Oui, rapidement

Remarque:Log Kow0.2 @ 25 °C and pH 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 14/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Acétate d'isopentyle No CAS:123-92-2 No CE:204-662-3

Biodégradation: Oui, rapidement

Furanéol No CAS:3658-77-3 No CE:222-908-8

Biodégradation: Oui, rapidement

Acide acétique No CAS:64-19-7 No CE:200-580-7

Biodégradation: Oui, rapidement

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE:202-859-9

Log K:1.1
OW

Facteur de bioconcentration (BCF): 1.37

Nicotine No CAS:54-11-5 No CE:200-193-3

Log K:1.17
OW

Butyrate d'éthyle No CAS:105-54-4 No CE:203-306-4

Log K:2.43
OW

Facteur de bioconcentration (BCF): 8

2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide No CAS:51115-67-4 No CE:256-974-4

Log K:2.5
OW

Propan-1-ol No CAS:71-23-8 No CE:200-746-9

Log K:0.2
OW

Acétate d'isopentyle No CAS:123-92-2 No CE:204-662-3

Log K:2.7
OW

Facteur de bioconcentration (BCF): 28.1

Furanéol No CAS:3658-77-3 No CE:222-908-8

Log K:0.95
OW

Acide acétique No CAS:64-19-7 No CE:200-580-7

Log K:-0.17
OW

Facteur de bioconcentration (BCF): 3.16

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Alcool benzylique No CAS:100-51-6 No CE:202-859-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB:Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

Nicotine No CAS:54-11-5 No CE:200-193-3

Résultats des évaluations PBT et vPvB:Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

Butyrate d'éthyle No CAS:105-54-4 No CE:203-306-4

Résultats des évaluations PBT et vPvB:Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide No CAS:51115-67-4 No CE:256-974-4

Résultats des évaluations PBT et vPvB:Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

Propan-1-ol No CAS:71-23-8 No CE:200-746-9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025
Date d'impression: 22 Feb 2026
Version: 2

Page 15/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

Résultats des évaluations PBT et vPvB:—
Acétate d'isopentyle No CAS:123-92-2 No CE:204-662-3
Résultats des évaluations PBT et vPvB:Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Furanéol No CAS:3658-77-3 No CE:222-908-8
Résultats des évaluations PBT et vPvB:Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Acide acétique No CAS:64-19-7 No CE:200-580-7
Résultats des évaluations PBT et vPvB:Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser le produit se déverser de manière incontrôlée dans l'environnement.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Codes de déchets/désignations selon le CED

Directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

HP 3	inflammable
------	-------------

Options de traitement des déchets

Élimination appropriée / produit:

Élimination des déchets conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux. Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Élimination appropriée / emballage:

Traiter les emballages contaminés comme la substance elle-même.
Élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/SDR/RID)	Navigation intérieure (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1992	UN 1992	UN 1992	UN 1992
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (butyrate d'éthyle, nicotine)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (butyrate d'éthyle, nicotine)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (butyrate d'éthyle, nicotine)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (butyrate d'éthyle, nicotine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
36.1	36.1	36.1	36.1
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025
Date d'impression: 22 Feb 2026
Version: 2

Page 16/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): E1	Dispositions spéciales: 274 802 Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: FT1	Dispositions spéciales: 223 274 Quantité limitée (LQ): 5 L Quantités exceptées (EQ): E1 No EmS: F-E, S-D	Dispositions spéciales: A3 Quantité limitée (LQ): Y343 Quantités exceptées (EQ): E1
Transport terrestre (ADR/SDR/RID)	Navigation intérieure (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)
Identification des dangers			
numéro (No Kemler): 36 Code de classification: FT1 Code de restriction en tunnel: (D/E)			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Législation de l'UE

Restrictions d'utilisation:

Restriction d'utilisation selon REACH annexe XVII, no: 3

Autres réglementations (UE):

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune donnée disponible

Suisse:

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)
Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)
Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)
Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)
Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)
La classification et l'étiquetage sont effectués selon l'OChim en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour les mélanges.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indication des modifications

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 17/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR/SDR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation / norme industrielle allemande
DNEL	niveau dérivé sans effet
EC ₅₀	Concentration efficace 50 %
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Scénario d'exposition
EWC	Catalogue européen des déchets
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
LC ₅₀	Concentration létale 50 %
LD ₅₀	Dose létale 50 %
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail (CH)
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety & Health
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
QSAR	Relation quantitative structure-activité
REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SCL	Limite de concentration spécifique
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques allemandes)
UN	Nations unies

Pour les abréviations et acronymes, voir: guide de l'ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (tableau des termes et abréviations).

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Umweltbundesamt, <http://webriigoletto.uba.de/rigoletto>

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	Sur la base de données d'essai.
Toxicité aiguë (voie orale) (<i>Acute Tox. 3</i>)	H301: Toxique en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie réaction.	Méthode de calcul.

16.5. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence pertinents des rubriques 2 à 15

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Date d'impression: 22 Feb 2026

Version: 2

Page 18/18

Vuse Tropical Passionfruit 20mg/ml

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils de formation

S'assurer que les employés connaissent le risque d'intoxication. Les porteurs d'appareils respiratoires doivent être formés en conséquence.

16.7. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route

Version suisse:

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 27 Aug 2025

Adaptations effectuées par rapport à l'original:

- Rubrique 1.3: importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse, numéro de revers et personne compétente selon l'annexe 2 OChim ajoutés
- Rubriques 1.4 et 4.1: numéros d'urgence remplacés par Tox Info Suisse
- Rubrique 13: indication d'élimination selon OMoD et ORRChim ajoutée
- Rubrique 14: ADR mentionné systématiquement comme ADR/SDR
- Rubrique 15: prescriptions suisses ajoutées
- Rubrique 16: abréviation SDR ajoutée

Remarque pour la Suisse: cette fiche de données de sécurité a été établie selon le droit de l'UE; les dispositions légales citées sont reprises sans modification. Pour la mise sur le marché en Suisse, l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) s'applique en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008, ainsi que les prescriptions suisses mentionnées ci-dessus. Les valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées à la rubrique 8 proviennent de listes de l'UE et nationales; en Suisse, les valeurs limites de la Suva font foi.